

CONVENTION DE DELEGATION

Fédération Française de Surf/ Ligue Régionale

Entre

Le siège national de la Fédération Française de Surf, situé boulevard des dunes, 40150 SOORTS-HOSSEGOR,

Représenté par :

Monsieur Jean-Luc Arassus, agissant en qualité de Président

et :

La ligue Régionale Bretagne de surf

Situé 4 rue Anne Robert Jacques Turgot 29000 QUIMPER

Représenté par :

Monsieur Stéphane IBARBOURE, agissant en qualité de **Président**

Partie 1 : Textes réglementaires

La fédération française de surf est chargée d'organiser et de promouvoir la pratique de ses disciplines.

- Aux termes de l'article L 131-9 du code du sport, les fédérations agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives.
- Aux termes de L.131-14 du code du sport, **une seule fédération dans une discipline donnée** est directement chargée de l'exécution proprement dite d'une mission de service public. Elle reçoit une délégation du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour :
 - Organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux,
 - Définir les règles techniques et administratives propres à sa discipline, et fixer les règles relatives à l'organisation des compétitions dans le respect des dispositions législatives et réglementaires propres à certains domaines (violence, dopage, pouvoir disciplinaire, règlement médical...)

Les fédérations délégataires sont placées sous le contrôle de l'Etat. Conformément au **décret n° 2002-761 du 2 mai 2002** fixant les conditions d'attribution et de retrait d'une délégation aux fédérations sportives, elles doivent respecter et remplir plusieurs conditions.

De fait, la fédération française de surf, fédération délégataire, confie sa délégation à ses organes déconcentrés que sont les comités départementaux et ligues régionales pour la gestion et le développement du surf et des disciplines associées, sur chaque territoire.

Afin de garantir les conditions de cette délégation, les organes déconcentrés et la fédération française de surf s'engagent sur les différentes parties de cette convention.

Partie 2 : Engagement.

Il est convenu ce qui suit :

1) Composition des organismes déconcentrés de la FFS (Article 400 Règlement intérieur FFS)

Les organismes déconcentrés de la FFS se composent des comités départementaux et des ligues régionales. La fédération peut accorder une délégation aux organismes déconcentrés pour assurer l'exécution d'une partie de ses missions, sous réserve de satisfaire aux conditions ci-dessous.

2) Conditions de PREMIERE délégation (Article 420 Règlement intérieur FFS)

Toute association souhaitant bénéficier de la délégation de la FFS pour assurer l'exécution d'une partie de ses missions, doit avoir répondu, selon la procédure en vigueur, à la procédure d'affiliation pour une première affiliation, ou de ré-affiliation sur la durée de l'olympiade, correspondant à la durée de la convention pluriannuelle.

La convention de délégation type, pluriannuelle, signée par son Président, précise l'engagement de la Ligue à se conformer aux Statuts, Règlements fédéraux et décisions de la FFS, et tout mettre en œuvre pour réaliser le projet fédéral dans la zone géographique qui le concerne.

3) Renouvellement de la délégation attribuée aux comités et ligues. (Article 430 Règlement intérieur FFS)

La délégation de l'exécution d'une partie des missions de la FFS aux ligues régionales ou comités départementaux sera renouvelée chaque olympiade, sous réserve de satisfaire aux conditions de ré-affiliation. Voir procédure en vigueur.

Les dossiers de renouvellement de délégation seront envoyés par la fédération, aux comités concernés en précisant les conditions d'attribution de la délégation.

4) Obligations des ligues régionales ou comités départementaux (Article 440 Règlement intérieur FFS)

Toute ligue régionale ou comité départemental devra obligatoirement communiquer à la FFS toute modification intervenue dans son administration et son fonctionnement.

Les comités départementaux et ligues régionales sont responsables vis-à-vis de la F.F.S des actes contraires aux statuts et règlements fédéraux commis par leurs membres. Ces membres sont susceptibles de faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Modification Nov 2017 : Obligations des Ligues Régionales/Comités Départementaux" :

L'obligation pour les Comités et les Ligues de mettre en place des organes disciplinaires de 1re instance et d'appel et d'adopter un Règlement Disciplinaire identique à celui de la FFS.

Les comités départementaux et ligues régionales s'engagent à appliquer la politique fédérale, conformément aux dispositions prises par le comité directeur de la FFS et l'assemblée générale. Ils sont chargés de représenter la FFS dans leur ressort territorial respectif et d'assurer l'exécution d'une partie de ses missions.

Au vue de la délégation de pouvoir qui leur est accordée, les comités et ligues devront assurer la réalisation d'une partie des missions de la FFS. Afin d'assurer ces missions, élaborées sur la déclinaison du projet fédéral de développement, les comités recevront une aide financière sur la quote-part des licences et une aide technique par un suivi de la DTN.

La Fédération Française de Surf présentera son Projet Fédéral Pluriannuel, valable pour l'olympiade, en précisant les missions particulières des ligues régionales et comités départementaux.

La Direction Technique Nationale précisera annuellement les directives techniques particulières.

Dans le cas où un organisme déconcentré ne respecterait pas les conditions ci-dessus, le comité directeur de la FFS peut lui retirer sans préavis, sa délégation et ne pas la renouveler.

Partie 3 : Descriptif des missions déléguées à la Ligue Régionale.

A) ADMINISTRATION/Réglementation

Relation avec la Fédération

- Se mettre en conformité avec les obligations administratives et réglementaires vis-à-vis de la fédération. (mise à jour des statuts et règlements, contacts, ..)
- En particulier Élaborer un règlement intérieur intégrant un règlement disciplinaire en cohérence avec le règlement disciplinaire national, (mise en place d'une commission de discipline notamment concernant les compétitions relevant de son ressort territorial.
- Adopter l'organisation fédérale et mettre en place un organigramme : Bureau, Conseil d'Administration, Commissions.
- Identifier les correspondants et référents régionaux par disciplines auprès des commissions nationales. Identifier les correspondants et référents Juges arbitres auprès de la commissions nationale.
- Participer à l'Assemblée Générale de la Fédération et plus généralement à la vie politique de la fédération.

Relation avec les institutions

Ministère en charge des Sports :

- Élaborer et signer une convention d'objectifs pluriannuelle avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale définissant notamment les actions et le financement de l'ETR.
- Elaborer un dossier CNDS chaque année et s'appropriier l'ensemble des dispositifs notamment de formation et de création d'emploi.

Collectivités territoriales :

- Développer des relations et actions avec l'interlocuteur privilégié : le Conseil Régional. Mise en place d'une Convention d'Objectif Pluriannuelle.

Mouvement sportif :

- Développer des relations et actions avec l'interlocuteur privilégié : le CROS.

Structuration/Développement:

- Assurer la rédaction **d'un projet de développement régional**, qui sera la déclinaison du projet de développement fédéral. La FFS, la DTN, restent à disposition pour l'orientation de ce document.

Dans ce projet, décliner les grands axes du Projet Fédéral :

- Encourager la politique en faveur des actions sociétales en relation avec les Association Nationales :
 - Para Surf : formation Spécialisée/Labellisation => ASS Nat. Handi Surf.
 - Insertion par le surf : Formation Spécialisée => ASS Nat Surf Insertion.
 - Environnemental : programme d'actions et de sensibilisation => Ecosurf National
- Encourager la politique de labellisation :
 - label Ecole Française de Surf.
 - Label Club.
 - Label Ville de Surf.
 - Label Loueur de matériel de surf.
- Accompagner la mise en oeuvre du Plan de féminisation fédéral sur le territoire.
- Accompagner la mise en oeuvre du Plan Citoyen du Sport fédéral sur le territoire.
- Accompagner la mise en oeuvre du Plan Sport Santé. (Réfèrent Association agréée)
- Accompagner le développement du Stand Up Paddle.

Dynamiser le réseau fédéral :

Constituer et animer une Équipe Technique Régionale (ETR), (constituée de techniciens, éducateurs, juges/arbitres,...) définir ses missions, ses prérogatives techniques et les moyens de son fonctionnement.

- Établir des relations avec les comités départementaux de son territoire, et dynamiser l'activité.
- Établir des relations avec les clubs affiliés de son territoire, promouvoir la politique fédérale au niveau des Clubs et dynamiser l'activité.
- Établir des relations avec les Ecoles privées labellisées, partie intégrante du réseau fédéral.

B) FORMATION/EMPLOI/PROFESSIONALISATION:

Renforcer la qualité de l'enseignement du surf et participer ainsi au développement de l'Emploi Surf sur son territoire. Assurer les missions formatives déléguées par la fédération :

1° Organiser la formation des bénévoles et la délivrance des diplômes fédéraux (certification fédérale).

- DAF : Diplôme d'Animateur fédéral
- BIF : Brevet d'Initiateur Fédéral.
- BIF Stand Up: Brevet d'Initiateur Fédéral spécialité Stand Up Paddle hors vagues.
- BAE : Brevet d'Assistant Entraîneur 1^{er} niveau, permet d'acquérir des compétences en entraînement et de préparer le Brevet d'Entraîneur Fédéral : BEF.
- BFSHS : Brevet fédéral Handi Surf (Pilotage ASS Nat Handi Surf / FFS)

2° Participer à la formation professionnelle mise en place sur son territoire (BPJEPS) lorsqu'il y en a.

3° Organiser la formation des juges

- Former des juges régionaux (et départementaux éventuellement).
- Délivrer des livrets fédéraux de Juge.
- Assurer la participation du référent juges/arbitres régional aux activités de la Commission Nationale Juges en tant que représentant de son territoire;

4° Accompagner l'employabilité sur le territoire en adhérant aux différents dispositifs mis à disposition du monde sportif :

Utiliser les dispositifs ; Communiquer et faire connaître auprès du réseau et accompagner les dossiers: Emploi Avenir, en soutien de la convention nationale.

Poste CNDS.

Tous dispositifs d'aide à l'emploi.

Dispositif Service volontaire (la FFSurf a reçu agrément)

B) Missions sportives/VIE FEDERALE/COMPETITIONS.

Mission technique de l'ETR

- Élaborer le calendrier annuel officiel relatif à l'organisation des manifestations sportives régionales dans l'ensemble des disciplines : Surf/Bodyboard/Bodysurf/Longboard/Stand Up paddle Surf et Para surf.
 - Définir les critères de sélection pour les championnats de France. Composer et préparer les équipes régionales,
 - Organiser les épreuves et délivrer des titres sportifs régionaux,
 - Championnats Espoir
 - Championnats Open
 - Coupes régionales
- } Si possible en double élimination ou avec repêchage.

Cas du Stand Up Race :

- Élaborer le calendrier annuel officiel relatif à l'organisation des épreuves de Sup Race.
- Organiser les épreuves et délivrer les titres sportifs régionaux,
 - Championnats Espoir
 - Open

- Adopter la réforme des compétitions nationales, établir le calendrier et attribuer en co-organisation avec les clubs les étapes de **Coupes de France** sur son territoire dans l'ensemble des disciplines selon le cahier des charges fédéral.
- Accompagner les clubs organisateurs d'une épreuve fédérale nationale (dossier de candidature et mise en œuvre de l'épreuve) et des épreuves agréées FFS (Gromsearch, Maider Arosteguy).
- Organiser et développer les actions contribuant à la détection des jeunes talents : stages, manifestations promotionnelles, et...
- Accompagner et encadrer les équipes régionales sur les championnats de France.
- Organiser et promouvoir le *festisurf*® sur son territoire comme épreuve formative et pédagogique pour les moins de 12 ans, en relais des épreuves *festisurf*® départementales.

Mission Haut Niveau

- Promouvoir le Programme d'accession au Haut Niveau, et accompagner les structures (Sections Sportives, CLE, Pôles Espoir)
- Développer le programme et le soumettre à l'avis de la DTN.
- Suivre les directives techniques nationales et participer aux colloque et formations.

En date du 24 janvier 2018 (pour la durée de l'olympiade)

Pour la FFS,

Le Président
Jean Luc ARASSUS

Le Directeur Technique National
Michel PLATEAU

Pour la Ligue Régionale,

Le Président
Stéphane IBAROURE